



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 mars, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 17	Votants : 23
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Sonia LE PALLUD, Yoann LE FICHER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Anne JOUANNIC à Mikaël MARZIN
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC
Karine LE NET à Pascal ROSELIER
Emilie LORIC à Stéphanie LE TOQUIN
Gabin MOISDON à Maurice POUILLAUDE

Absent.es : Morgane LE TOHIC, Denis DAVID, Romy LE HOUZEZEC

Secrétaire de séance : M. Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-verbal du 7 février 2025
Délibération n°2025_02_07
Nom.Actes (5.2)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre ;

Après avoir entendu lecture du Maire ;

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal du 7 février 2025 à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 joint en annexe de la délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 7 mars 2025*

*Le secrétaire de séance,
Yoann LE FICHER*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

